



## **Précisions code de vie**

**Présenté au conseil d'établissement**

**Le 25 novembre 2025**

Le 18 septembre 2025 est entré en vigueur le *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* adopté en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Nous désirons donc vous informer des précisions apportées à notre code de vie qui se retrouve dans l'agenda.

## **Principes**

- le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;
- le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

## **Comportements attendus**

Les élèves devront adopter des comportements empreints de civisme et plus particulièrement :

- de respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
- d'agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps quel que soit le moyen utilisé;
- de ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;
- de vouvoyer le personnel de l'école;
- d'utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
- de respecter le droit à la vie privée des autres élèves du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
- d'être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
- de prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
- de respecter le code vestimentaire de l'école.

## **Interventions**

En cohérence avec notre trajectoire d'intervention et en collaboration avec tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève ainsi que les parents, il y a une concertation des interventions en cas de non-respect d'une règle. Voici quelques exemples d'interventions et de gestes réparateurs selon la nature, l'intensité, la fréquence et la récurrence des gestes de l'élève.

### **Exemples d'interventions possibles**

- classe d'accueil (retrait de classe);
- suspension à l'interne;
- suspension à l'externe;
- accompagnement aux récréations;
- horaire modifié (changement d'horaire pour les récréations ou le dîner);
- supervision (présence d'un intervenant lors des transitions);
- retrait d'un privilège (activité spéciale, sortie, projet...);
- plan préventif avec un suivi régulier.

### **Exemples de gestes réparateurs possibles**

- rencontre de médiation;
- rédaction d'une lettre d'excuses;
- engagement de l'élève à réparer son geste;
- participation à des ateliers (gestion des émotions);
- excuses verbales;
- réflexion écrite.